

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

**Index : AMR 53/3133/2016**

**Sous embargo jusqu'au 4 janvier 2016 à 00 h 01 T.U.**

### **Venezuela. Il faut que l'Assemblée nationale nouvellement élue accorde la priorité aux droits humains**

Amnesty International appelle l'Assemblée nationale du Venezuela nouvellement élue à prendre des mesures urgentes afin de protéger et de promouvoir les droits humains de tous sans discrimination.

Ces dernières années, la situation des droits humains inscrits dans la Constitution de 1999 et les traités auxquels le Venezuela est partie s'est détériorée et les institutions garantes de l'état de droit ont vu leur indépendance et leur impartialité fortement écornées. L'Assemblée nationale doit prendre les mesures nécessaires pour inverser la tendance dès le début de ses travaux, le 5 janvier 2016.

Amnesty International demande aux législateurs de placer les droits humains en tête de leur programme en demandant immédiatement à l'État de ratifier la Convention américaine relative aux droits de l'homme, qu'il a dénoncée en septembre 2012, et de reconnaître de nouveau la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Les défenseurs des droits humains doivent pouvoir mener leurs activités sans représailles et l'Assemblée nationale doit veiller à ce que les catégories qui sont généralement les plus exposées et les plus marginalisées de la société, notamment les personnes défavorisées, les femmes, les enfants, les peuples autochtones ainsi que les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), soient au premier plan de toute proposition de loi.

Par ailleurs, les députés doivent prendre des mesures urgentes afin que tous les prisonniers d'opinion soient libérés immédiatement et sans condition, de même que toutes les personnes faisant l'objet de poursuites motivées par des considérations politiques et non fondées sur la présentation d'éléments solides et irréfutables devant les tribunaux.

Il est essentiel de renforcer le système judiciaire en vue de garantir son indépendance et son impartialité, de mettre fin à l'impunité endémique et de faire en sorte que toutes les victimes puissent jouir de leur droit à la vérité, à la justice et à une réparation adéquate.

L'obligation de rendre des comptes et la transparence doivent prévaloir au sein de toutes les institutions et les droits humains, notamment les droits à la vie, à l'intégrité physique, à la santé, à l'éducation, à la terre, à l'information et aux libertés d'expression, de réunion et d'association, doivent être respectés sans exception afin que chacun puisse vivre dans la dignité.

Compte tenu des taux de délinquance et de criminalité élevés, les législateurs doivent s'employer à inverser la tendance en encadrant l'utilisation des armes et en dotant les services de sécurité des ressources nécessaires pour agir dans le respect des normes internationales sur le recours à la force.

Tout en ouvrant la voie au dialogue, l'Assemblée nationale doit prendre des mesures urgentes et décisives afin de traiter les grands problèmes auxquels le pays est confronté. Amnesty International espère que, dans sa démarche en faveur de la protection des droits humains, le Parlement renforcera les institutions garantes de l'état de droit afin que chaque personne puisse exercer ses droits fondamentaux sans discrimination.